

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 10 SEPTEMBRE 2012

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme ARZUR, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mme EVAÏN ; M. JEZEQUEL, absent excusé qui a donné pouvoir à M. LANNUZEL G ; Mme BUONO-OPPORTUNE, absente excusée qui a donné procuration à M. BONAVENTUR, et de Mme TALARMAIN, absente excusée. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Sept D.I.A. sont étudiées, qui concernent la vente de propriétés appartenant à :

- Mme QUINQUIS Marie, 170 rue des mouettes, terrain bâti ;
- M. et Mme QUERE Jean, route de Porstevigné, terrain non bâti ;
- Cts VOURCH LESCOP MENUT, rue du Port, 2 terrains non bâtis ;
- M. MASSON François, 11 route de Saint Renan, terrain non bâti ;
- M. MASSON François, 11 route de Saint Renan, terrain bâti ;
- M. et Mme THIRVAUDEY, route de Kervilon, terrain bâti

Mme Mouchot, concernée par l'une des transactions, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2012

Campings municipaux

Les recettes : 47 570 € en 2012, sont légèrement inférieures à celles de 2011 (- 2 000 € environ), malgré une météo maussade, les campings ont connu une bonne fréquentation.

Camping sur terrains privés

La baisse de fréquentation, et donc de recettes de taxe de séjour, eau et réputation, est nette.

Animations de plage

Les animations gratuites : beach volley, football, proposées de 13h30 à 16h30 à 4 reprises cet été, ont connu une bonne affluence.

Office municipal du tourisme (OMT)

Quelques repères permettent de synthétiser la saison :

- Fréquentation de l'OMT en hausse ;
- Bon déroulement des différentes manifestations ;
- Visite du phare de Trézien : 89 personnes en moyenne par jour ; un grand merci aux bénévoles de « Trezien détente » qui assurent l'ouverture le dimanche matin ;
- Fête du crabe : bonne fréquentation malgré la météo capricieuse ; bénéfice net : 6 762 € ; des places de stationnement destinées aux personnes en situation de handicap devront être prévues à proximité immédiate de la fête l'an prochain.

- Accueil des estivants : 3 « pots d'accueil » ont eu lieu à la salle polyvalente ; l'an prochain, il faudra organiser l'un des 3 dans un camping municipal.

RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2012 peut être résumée ainsi en chiffres :

ÉCOLES : 484 élèves inscrits dans les 2 écoles

École publique Trezien : 197

École privée Arzmael : 287

École Trezien

190 présents dont 6 enfants en toute petite section :

Maternelle : 65

Primaire : 125

9 enseignants ; 7 postes et demi

8 classes

Une nouvelle enseignante.

École Arzmael

270 présents

Maternelle : 115

Primaire : 155

12 enseignants – 11 postes et demi

8 classes monolingues

4 classes bilingues (dont un demi-poste)

2 nouvelles enseignantes

RESTAURATION SCOLAIRE : 386 enfants inscrits

227 à la cantine du centre bourg :

159 à la cantine de Trezien

96 en maternelle

53 en maternelle

131 en primaire

106 en primaire

À ces chiffres viennent s'ajouter les 45 repas de la crèche.

AVIS SUR DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le dossier soumis à enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'exploiter, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, une station collective de traitement biologique de lisier au lieu-dit « Ker ar Creac'h » à Plouarzel. Cette demande est présentée par le GIE de Menez Avel.

L'enquête publique est ouverte du 20 août au 20 septembre 2012 et le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Plouarzel.

Le projet a été présenté de façon détaillée aux élus municipaux lors d'une réunion de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

À l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € maximum, pour une durée d'un an, aux conditions suivantes :

Crédit débloqué et remboursable en tout ou partie à tout moment.

Taux variable EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1,95% sur une base de 365 jours

Les intérêts calculés au prorata des utilisations sont payables chaque trimestre.

Tirage : pas de minimum imposé

Commission d'engagement pour frais de mise en place : 0,25% l'an du montant du crédit, soit 500 € payés par trimestrialités de 125 €.

Frais de dossier : 850 €.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Avis conforme et garantie de la commune pour la réalisation d'un emprunt de 20 000 € par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. de Plouarzel, doit contracter un emprunt de 20 000 € pour compléter le financement des travaux d'isolation de la maison de l'enfance, dont il est propriétaire.

En effet, compte tenu du désistement de l'entreprise attributaire du marché, le C.C.A.S. a dû faire appel à l'entreprise classée en 2^{de} position suite à l'appel d'offres. L'offre de cette 2^{de} entreprise comportait un montant supérieur à celui de l'offre de l'entreprise retenue initialement.

Comme le stipule l'article L.2121-34 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis conforme sur ce financement afin de rendre exécutoire la délibération du C.C.A.S.

Sur proposition de Monsieur le Maire l'assemblée municipale délibère à l'unanimité et :

- Émet un avis favorable sur le projet de réalisation d'un emprunt de 20 000 € selon les conditions proposées par le Crédit Agricole du Finistère, à savoir : durée 10 ans, taux fixe 3,57%, périodicité trimestrielle, échéances constantes.
- Accorde la garantie de la commune au C.C.A.S. pour l'emprunt désigné ci-dessus.

Garantie de la commune pour les emprunts réalisés par la SA HLM Aiguillon construction pour financer les 12 logements locatifs dans la ZAC de Kreizh Arzhel à Plouarzel.

Après avoir pris connaissance des dossiers présentés, le Conseil Municipal délibère et se déclare favorable à l'octroi de la garantie de la commune pour les emprunts réalisés par la SA HLM Aiguillon construction pour financer les 12 logements locatifs de la ZAC de Kreizh Arzhel, à savoir :

- Prêt PLAI foncier de 26 850 €, 50 ans, au taux du Livret A minoré de 20 points de base pour l'achat de terrain + prêt PLAI construction de 225 247 € sur 40 ans, même taux, pour 4 logements locatifs.
- Prêt PLUS foncier de 61 350 €, 50 ans, au taux du Livret A majoré de 60 points de base pour le terrain + prêt PLUS construction de 514 550 €, 40 ans, au même taux, pour 8 logements locatifs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions

Modification de l'ordre du jour pour y inscrire la réalisation de deux emprunts inscrits au budget primitif 2012 de la commune : accord unanime du Conseil Municipal.

Réalisation de deux emprunts prévus au BP 2012 de la commune :

- Emprunt de 190 000 € pour financer des travaux de voirie : le Conseil Municipal retient l'offre de la Caisse d'Épargne = durée : 15 ans, taux 4,50% avec amortissement constant, échéances trimestrielles, déblocage avant le 15/10/2012.
- Emprunt de 378 000 € pour financer les travaux de bâtiment : accord unanime pour retenir l'offre de la Caisse d'Épargne = durée 20 ans, taux 4,91% avec amortissement constant, échéances trimestrielles, déblocage avant le 15/11/2012.
- Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre les décisions et signer les contrats de prêt.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'ACHAT ET DÉCISIONS EN DÉCOULANT

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et des propositions de la commission d'achat, le Conseil Municipal délibère et arrête les décisions suivantes :

Travaux de voirie

- Lot n°1 : Giratoire de Trézien : entreprise EUROVIA, moins disante, pour un montant de 81 531,80 € HT
- Lot n°2 : mise en œuvre d'enrobés : entreprise EUROVIA, moins disante, pour un montant de 78 274,80 € HT ;

Soit un montant total de 159 806,60 € HT ;

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les marchés.

Restructuration de la salle omnisports : avenants n°1

La commission d'achat a étudié les différentes plus-values et moins-values présentées pour les lots n°2 et n°3 dans le cadre de la restructuration de la salle de sport du bourg.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les propositions de la commission d'achat et se prononce en faveur de la passation des avenants suivants :

- Lot n°2, avenant n°1 : bardage, isolation extérieure – entreprise BIHANNIC : changement de type de bardage acoustique limité aux pignons : moins-value de -14 489,58 € HT. Ce qui porte le montant global du marché à la somme de 50 549,55 € HT ;
- Lot n°3, avenant n°1 : maçonnerie, menuiserie, bois, peinture - entreprise LALOUER BOUCHER : travaux complémentaires pour local de rangement et modification des portes prévues initialement : plus-value 8 197,71 € HT. Ce qui porte le montant global du marché à la somme de 63 775,87 € HT.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces avenants.

Schéma d'assainissement du secteur de Ruscumunoc : choix du bureau d'études

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres reçues pour la réalisation de l'étude technico-économique en vue d'élaborer un schéma d'assainissement du secteur de Ruscumunoc. Ces offres ont été analysées par la commission d'achat.

L'assemblée délibère ensuite, et à l'unanimité, retient l'offre du bureau d'études DCI environnement, pour un montant global, toutes phases d'études confondues, de 5 142,80 € TTC.

Cette société n'est pas la moins disante mais la mieux disante car elle présente l'offre la plus complète. En effet, la proposition inclut une étude technico-économique complète au lieu d'un chiffrage sommaire proposé par ailleurs.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

LOYER DE LA CELLULE COMMERCIALE N°3

Ce nouveau commerce proposera à la vente différents produits locaux en circuit court, dont des produits bios : produits laitiers, fruits, légumes produits dans le secteur, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer à 250€ HT/mois. Les travaux de construction des commerces ont démarré ce lundi 10 septembre 2012. Ouverture prévue en mars 2013.

AFFAIRES DIVERSES

Rectification cadastrale

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour la réalisation d'une rectification du cadastre dans le secteur de Pen an Dreff. Les frais de géomètre et d'acte seront pris en charge par la commune.

Ouverture du centre funéraire du Languis

Une information est présentée à l'assemblée concernant l'astreinte que représente pour le Maire et/ou les Adjoints la procédure obligatoire de mise en bière et de fermeture des cercueils avec scellés, avant le départ de tous les convois du centre funéraire du Languis. Une convention avec le service de la police municipale de Saint Renan est à l'étude.